

plan de dépose des cabines téléphoniques



Délégation Régionale Midi-Pyrénées

Laurence **LANG**

12 Novembre 2015



sommaire

I – les raisons du plan de dépose des cabines téléphoniques

- disparition de l'usage slide 4
- obsolescence technique slide 5
- l'avenir est aux nouvelles technologies, plus sûres et plus économiques slide 6
- un choix politique slide 7

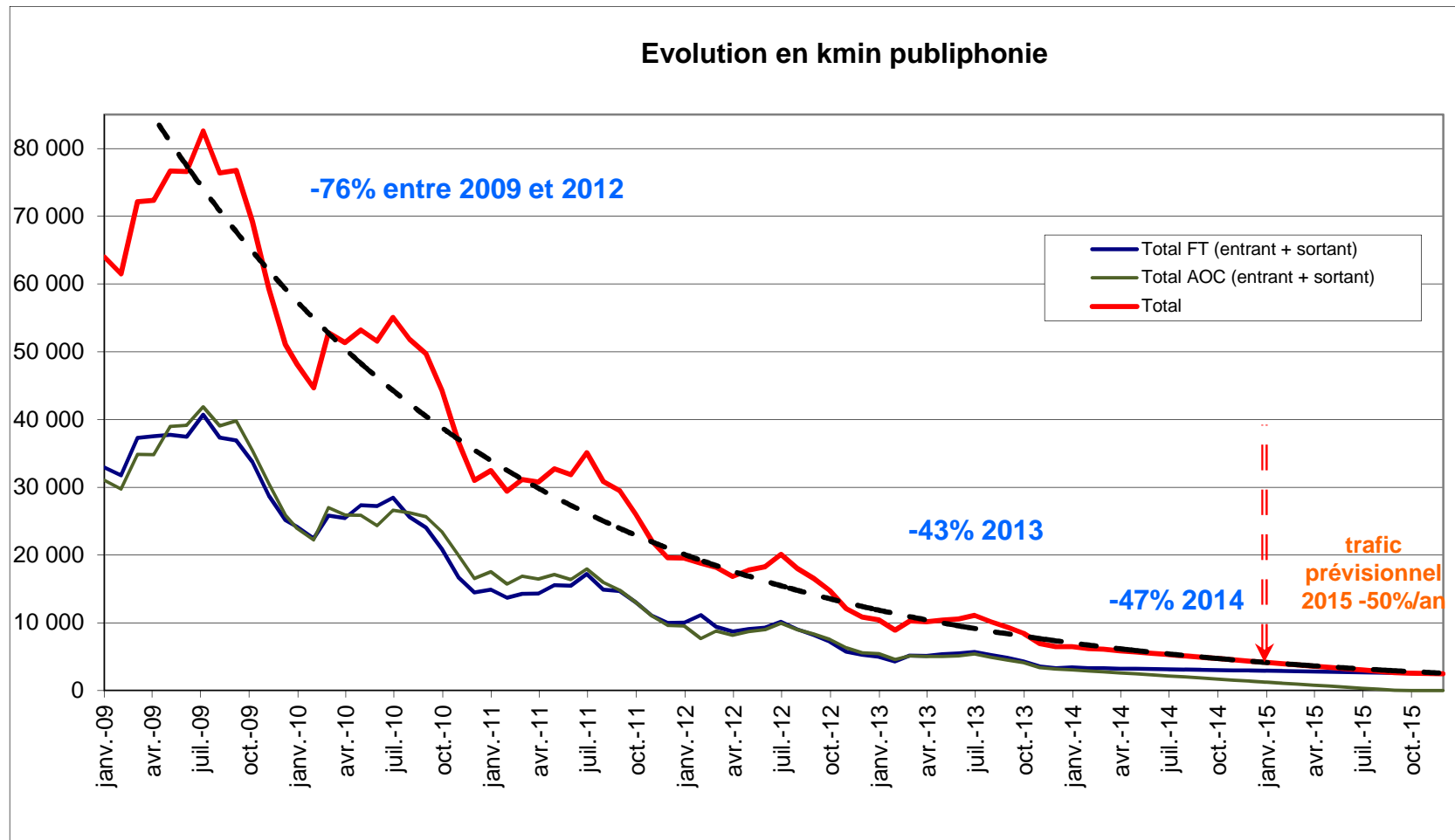
II – l'organisation de la suppression des cabines téléphoniques

- réalisation des travaux slide 9
- plan de communication décliné au niveau national et régional slide 10

I – les raisons du plan de dépose
des cabines téléphoniques

▶ disparition de l'usage

en 2015, le trafic des cabines ne représente qu' 1% du trafic constaté en l'an 2000



- 2004 : arrivée des MVNO
- 2012 : lancement de Free Mobile 2€
- 2013 : succès des forfaits sans engagement
- 2014 : percée des applications de messagerie instantanée (Viber, What'sApp, ...)

▶ obsolescence technique

les défaillances techniques sont attendues dès la fin de l'année 2015

Terminaux

les composants et les cartes électroniques qui tombent en panne ne seront pas remplacés par manque de moyen.
Le seul fournisseur présent sur le marché risque de ne plus assurer cette activité

Réseau (X25)

fermeture du réseau en 2017.
Par voie de conséquence : plus d'entretien du réseau d'ici cette date



l'avenir est aux nouvelles technologies, plus sûres et plus économiques

sécurité

le mobile est le premier moyen d'alerter les secours !
le 112 mobile est prioritaire sur tous les autres appels.
Il est possible de l'appeler même lorsque le réseau est saturé.



A partir d'une cabine téléphonique, en cas d'événements climatiques exceptionnels type inondation, vent violent, etc. **l'accès au service ne peut être garanti** car la cabine est raccordée au réseau général de téléphonie.

économie

le coût des communications à partir d'un mobile est financièrement plus intéressant qu'à partir du réseau filaire, au point où les plus démunis n'hésitent plus à s'en équiper



un choix politique

promulgation de la loi « Macron* » destinée à moderniser le SU par la suppression de sa composante publiphonie

06 août 2015

*promulgation de la LOI n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

abrogation du **3^{ème} paragraphe de l'article L35-1 du CPCE**

parution sur le site legrifrance.fr

zones
blanches

Engagement d'Orange de ne pas déposer les cabines situées dans les communes identifiées dans la liste des communes en zone blanche 2G, **liste publiée par l'ARCEP.**

Les opérateurs s'engagent à couvrir d'ici fin 2016 les communes en 2G et les dernières cabines pourront alors être supprimées.

Les 8 communes de la Haute-Garonne ajoutées à la liste des zones blanches (liste arrêtée au 7 Novembre 2015: **FRONTIGNAN-DE-COMMINGES, HERRAN, SAINT-PÉ-D'ARDET, LATOUE, ANTICHAN-DE-FRONTIGNES, CAUBOUS, MONTBERAUD, PAYSSOUS** verront un calendrier de dépose tenir compte de l'ouverture du service mobile sur leur commune

II– l'organisation de la suppression des cabines téléphoniques

▶ réalisation des travaux

l'ensemble des pièces pour accorder l'autorisation d'intervenir sur la voie publique sera transmise par le prestataire (exécutant des travaux pour le compte d'Orange) à la Mairie (exploitant de réseau)

➤ envoi des courriers à l'ensemble des Maires

➤ envoi d'une DICT, voire DT-DICT, par l'exécutant des travaux

- Pour une DICT seule, le délai de réponse (jours fériés non compris) est de :
7 jours pour une transmission en ligne
9 jours pour une déclaration papier
- Non réponse à DICT vaut accord
 - demande de permission de voirie sur laquelle sera inscrite la date souhaitée de début des travaux
- la réponse ne peut pas dépasser 2 mois. En l'absence de réponse dans ce délai maximal, le permis est considéré comme refusé.



Orange déposera le terminal et maintiendra l'habitacle vide sur la voie publique.

➤ remise en état du sol

- prise en charge par Orange des frais exposés



plan de communication décliné au niveau national et régional

au niveau national

21 juillet
2015

- information au niveau de l'AMRF : proposition d'intervention à convenance de l'association

22 juillet
2015

- Information Groupe Orange DRCL auprès de l'AMF, relais d'information à la rentrée dans le journal interne

7 oct. 2015

- intervention d'Orange à la commission des territoires ruraux

19 nov.
2015

- intervention d'Orange au congrès des Maires de France

au niveau régional

Contact de la DR au niveau de chaque Association départementale de l'AMF

merci